



Communauté de
Communes des
Pays de
Rhône et
Ouvèze

Guide pratique

EDITION 2011





Sommaire

- 3 La Communauté en quelques chiffres
- 4 Les Statuts au 14.01.2011
- 9 Le Bureau
- 10 Les Conseillers communautaires
- 11 Les Commissions de Travail Intercommunales
- 14 Les Conseillers représentant la CCPRO aux Syndicats Intercommunaux
- 16 Organigramme au 01.02.2011

CCPRO : Quelques chiffres



La Communauté a été créée le 31/12/1993.

- ▶ 6 Communes
- ▶ Superficie : 21 010 hectares
- ▶ 38 323 habitants. (Source : INSEE - POP DGF 2011)

▶ 1 Président
M. Alain MILON,
Sénateur de Vaucluse.

▶ 6 Vice-Présidents
M. Alain ROCHEBONNE,
1^{er} vice Président
M. Joël SERAFINI,
2^{ème} vice Président

M. Louis BISCARRAT,
3^{ème} vice Président

M. Serge FIDÈLE,
4^{ème} vice Président

M. Paul JEUNE,
5^{ème} vice Président

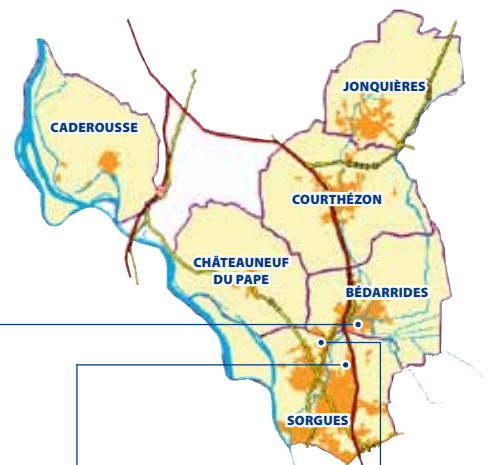
M. Thierry LAGNEAU,
6^{ème} vice Président

▶ 54 élus communautaires

▶ 3 sites
▶ près de 150 agents au service du public

PLAN D'ACCÈS SIÈGE ADMINISTRATIF

3, allée des Romarins - BP 50 082 -84 370 Bédarrides



Siège de la Communauté



Annexe BARON



Annexe ERO

STATUTS DE LA COMMUNAUTE RHÔNE ET OUVEZE au 14.01.2011

ARTICLE 1. COMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il est formé, entre les Communes de BEDARRIDES, CADEROUSSE, CHATEAUNEUF DU PAPE, COURTHEZON, JONQUIERES et SORGUES, qui adhèrent aux présents statuts, une Communauté de Communes qui prend la dénomination de COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHÔNE ET OUVEZE.

ARTICLE 2 : SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à BEDARRIDES, 3 allée des Romarins – ZI du Remourin.

ARTICLE 3 : LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

3.1 Représentation des Communes au sein du Conseil de Communauté

La Communauté est administrée par un Conseil de Communauté composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes associées. Les délégués sont ainsi répartis :

- ▶ Communes de 2 à 3 500 habitants : 3 représentants
- ▶ Communes de 3 501 à 6 000 habitants : 4 représentants
- ▶ Commune de 6 001 à 10 000 habitants : 6 représentants
- ▶ Commune de 10 001 à 20 000 habitants : 9 représentants
- ▶ Commune de plus de 20 000 habitants : 10 représentants

En aucun cas la commune la plus peuplée ne pourra avoir une représentation inférieure ou égale à 1/3 du nombre total des délégués.

En cas d'adhésion de nouvelles Communes, les conditions de représentation des communes seront modifiées.

Chacun des délégués titulaires pourra être représenté en cas d'empêchement par un délégué suppléant, désigné dans les mêmes conditions que le délégué titulaire.

La première représentation est établie sur les bases du dernier recensement général.

La durée de fonction des membres du Conseil de Communauté est limitée à celle du mandat.

3.2 Réunions du Conseil de Communauté

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Conseil de Communauté, à tour de rôle, se réunit dans chacune des Communes adhérentes.

Le Président convoque le Conseil chaque fois qu'il le juge utile, ou sur la demande du tiers au moins de ses membres.

3.3 Attributions du Conseil de Communauté

La Communauté est administrée par le Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté recueille, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion des nouvelles Collectivités qui sera soumise à l'approbation des Conseils Municipaux des Communes membres.

ARTICLE 4 : LE BUREAU DES MAIRES

4.1 Composition du Bureau

Le Bureau de la CCPRO est composé du Président, de plusieurs Vices Présidents et éventuellement d'un autre membre. Le nombre de Vices Présidents est librement déterminé par le Conseil de Commu-

DE COMMUNES DES PAYS DE

1

nauté, sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Des indemnités de fonction et de mission pourront être versées aux membres du bureau sur décision prise, à l'unanimité, par le Conseil de Communauté.

4.2 Réunions du Bureau

Le Bureau se réunit au siège de la Communauté de Communes.

4.3 Attributions du Bureau

Le bureau devra désigner, en dehors de ses membres, le personnel administratif nécessaire au fonctionnement de la Communauté, lequel sera rétribué dans le cadre d'une délégation ou d'une prestation de service, ou dans le cadre d'un recrutement.

Le Conseil peut confier, au bureau, le règlement de certaines affaires en lui donnant, à cet effet, une délégation dont il fixe les limites par délibération.

En cas d'égalité des voix, la question sera renvoyée devant le Conseil de la Communauté pour décision.

ARTICLE 5 : LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président exécute les décisions du Conseil, et représente la Communauté en justice.

Le Conseil peut confier, au Président, le règlement de certaines affaires en lui donnant, à cet effet, une délégation dont il fixe les limites par délibération.

ARTICLE 6 : LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Un règlement intérieur, préparé par le bureau, devra être proposé au Conseil de Communauté.

ARTICLE 7 : LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté a pour objet le développement et la solidarité des Communes de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, tels que définis à l'article 1.

C'est dans ce but qu'elle choisit les objectifs suivants.

7.1 – Compétences obligatoires

a) L'aménagement de l'espace

- ▶ Schéma de cohérence territoriale à travers son adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, et schéma de secteur.
- ▶ Harmonisation des P.O.S. et des P.L.U.
- ▶ Elaboration d'un plan de développement.
- ▶ Aménagement rural.
- ▶ Création et extension de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
Sont d'intérêt communautaire, les ZAC suivantes : La ZAC de la GRANGE BLANCHE (Courthézon, Jonquières), La ZAC PORTE DE VAUCLUSE (Sorgues), La ZAC ESPACE D'ACTIVITES SAINTE ANNE EST (Sorgues), La ZAC du FOURNALET IV (Sorgues).
- ▶ Création et extension de ZAD (Zone d'Aménagement Différé).
Sont d'intérêt communautaire, les ZAD suivantes : La ZAD AVIGNON-NORD (Sorgues),
La ZAD DE LA GRANGE BLANCHE (à créer sur les territoires des Communes de Courthézon, Jonquières).



- ▶ Développement des réseaux de communication.
- ▶ Constitution de réserves foncières en vue de l'exercice des compétences communautaires.
- ▶ Exercice du droit de préemption urbain pour la réalisation d'opérations relevant des compétences communautaires, après délibération concordante de la ou des Communes concernées.
- ▶ Institution de la Participation pour Voirie et réseaux pour la réalisation d'opérations relevant des compétences communautaires, après obtention préalable de l'accord des Conseils Municipaux.

b) Le développement économique

- ▶ Aménagement de zones d'activités.
- ▶ Aménagement, gestion, et entretien des zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, de l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2000.

Les zones existantes ou à créer sur les Communes de la C.C.P.R.O. ci-dessous listées, sont déclarées d'intérêt communautaire :

BEDARRIDES

La zone d'activités du Remourin

La future zone d'activités dite « du Chemin d'Avignon

La zone de la Malautière

JONQUIERES

La zone de Beauregard

La zone de la Grange Blanche

SORGUES

Les zones industrielles du Fournalet

La zone industrielle de Boisvassière

Le village d'entreprise ERO

Le parc d'activité de la Traille

La zone commerciale Avignon Nord

L'espace d'activités Ste Anne (Ouest)

La zone commerciale de la Marquette

La zone de la Bécassière

La zone de la Malautière

- ▶ Accueil et extension des entreprises.
- ▶ Actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- ▶ Développement touristique de son territoire :
 - Réalisation des équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence, équipements de plein air et de loisirs ;
 - Mise en place et gestion de la signalétique de ces équipements ;
 - Création d'un office de tourisme intercommunal en vertu de l'article L134-5 du code du tourisme et de la loi 2004-809 du 13 Août 2004.
 - Délégation à l'office de tourisme intercommunal de la promotion de son territoire.

7.2 Compétences optionnelles

a) Protection et mise en valeur de l'environnement

- ▶ Collecte et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, à compter du 31 décembre 2002.
- ▶ Gestion des déchetteries. Toutes les déchetteries du territoire sont des équipements de compétence communautaire.
- ▶ Substitution aux Communes dans les Syndicats intercommunaux de traitement des ordures ménagères : le SIDOMRA pour la région d'AVIGNON.
- ▶ Protection des eaux.
- ▶ Aménagement des cours d'eau et rivières du périmètre du territoire de la CCPRO: la CCPRO se subs-



titule aux Communes pour la représentation au sein des différents syndicats intercommunaux existants ou à créer, à compter du 1er janvier 2001 :

SIABO : Aménagement du Bassin de l'Ouvèze

SIS : des Sorgues

Syndicat Intercommunal du bassin Sud Ouest du Mont Ventoux

SIACV : du Canal de Vaucluse

Syndicat intercommunal d'entretien de l'Aygues

- ▶ Instauration de servitudes d'utilité publique sur les terrains riverains de ses cours d'eau ou situés dans leur bassin versant.
- ▶ Développement économique et agricole dans le cadre de la protection de l'environnement.
- ▶ Mise en place d'espaces protégés.

b) Assainissement

- ▶ Assainissement pluvial, collecte et gestion des eaux de ruissellement.
- ▶ Assainissement non collectif : mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.

c) Politique du logement et du cadre de vie

- ▶ Etablissement d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).
- ▶ Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites.
- ▶ Réalisation, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage selon le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

d) Compétence voirie

- ▶ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2006,
- ▶ La voirie d'intérêt communautaire comprend l'ensemble du domaine public routier ainsi que les voies privées des Communes membres ouvertes à la circulation, tous les terrains publics ou privés des Communes qui servent à la gestion de ces voies (hors portion départementale).
- ▶ La voirie se compose de l'emprise de la voie (la chaussée) qui permet de circuler, ainsi que des dépendances (accotements fossés, dispositifs permettant l'écoulement des eaux pluviales, des talus, murs de soutènement, dalots, des annexes (trottoirs, parkings, places, placettes, etc.), de l'éclairage public, du mobilier urbain, de la signalisation verticale et horizontale.

e) Actions en matière culturelle et sportive

- ▶ En matière sportive et culturelle :
La CCPRO est compétente pour organiser ou aider à l'organisation de manifestations culturelles et sportives, qui, par leur caractère, concourent à la promotion du territoire de la CCPRO et de ses Communes.
- ▶ Equipements sportifs et culturels :
La CCPRO est compétente pour aider à la réalisation ou réaliser des équipements culturels et sportifs qui par leur importance, dépassent le strict cadre communal et desservent la population de plusieurs Communes de la CCPRO.

f) Actions sociale d'intérêt communautaire

La CCPRO est compétente pour intervenir dans la mise en place de politiques sociales en faveur des



personnes âgées de l'ensemble des Communes de la CCPRO : Réseau Intercommunal pour la Vie et l'Accompagnement en Gérontologie.

7.2 Compétences facultatives

La Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze exerce également les compétences suivantes :

a) Prévention contre les risques majeurs

- ▶ Information des populations sur les zones à risque,
- ▶ Elaboration d'un plan de secours intercommunal,
- ▶ Obtention des informations du système de prévention des crues,
- ▶ Elaboration d'un inventaire des repères de crues, maintien, entretien et protection de ces repères,

ARTICLE 8 : FISCALITE CHOISIE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes adopte la fiscalité sur la Taxe Professionnelle Unique (TPU).

ARTICLE 9 : LES RECETTES PERCUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les recettes de la Communauté de Communes comprennent :

- ▶ le produit de la fiscalité locale : la Taxe Professionnelle Unique,
- ▶ le revenu des biens meubles ou immeubles qui constituent son patrimoine,
- ▶ les sommes qu'elle perçoit des administrations (dotations globales d'équipement et de fonctionnement, subventions), des associations ou des particuliers en rémunération du service rendu,
- ▶ les subventions de l'Etat, des Collectivités Locales, de la Communauté Européenne et toutes aides publiques,
- ▶ les produits des dons et legs,
- ▶ les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- ▶ le produit des emprunts,
- ▶ les participations pour voirie et réseaux.

ARTICLE 10 : LE RECEVEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Receveur sera celui de la Commune siège.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES

Si un litige survenait entre la Communauté de Communes et une ou plusieurs Communes qui n'ait pu être résolu de gré à gré au sein du Bureau, le Président sollicitera le Tribunal Administratif compétent ou la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 12 : DUREE DE VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 13 : DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En cas de dissolution de la Communauté, la répartition des actifs ou la prise en charge du passif est déterminée par arrêté préfectoral.

Le Bureau de la CCPRO



Alain MILON
Président
Sénateur de Vaucluse



Alain ROCHEBONNE
1^{er} Vice Président
Maire de Courthézon
Président de l'OTI Provence
Rhône et Ouvèze



Joël Sérafini
2^{ème} Vice Président
Maire de Bédarrides



Louis BISCARRAT
3^{ème} Vice Président
Maire de Jonquières



Serge Fidèle
4^{ème} Vice Président
Maire de Caderousse



Paul JEUNE
5^{ème} Vice Président
Conseiller municipal,
Châteauneuf du Pape



Thierry LAGNEAU
6^{ème} Vice Président
Maire de Sorgues
Conseiller Général, Bédarrides



Sylviane FERRARO
Présidente de la
Commission Voirie



Marie-Christine REYNAUD
Présidente de la Commission
Communication



Jean-Pierre BOISSON
Maire de Châteauneuf-du Pape
Président de la Commission
Agriculture



Jean-Pierre FENOUIL
Président de la
Commission
Environnement



Gérard GERENT
Président de la
Commission Lutte contre
les inondations

Les conseillers communautaires



	<i>Les Titulaires</i>	<i>Les Suppléants</i>
<i>BÉDARRIDES</i>	M. Joël SERAFINI	M. Jean-Christophe FAVA
	M. Jean-Pierre GRANGET	M. Jean-Luc SANCHEZ
	M. Philippe HECKEL	Mme Sylvette PEZELIER
	Mme Magdeleine LEGER	M. Jean-Louis MAZZIA
<i>CADEROUSSE</i>	M. Serge FIDELE	M. Denis FAUCHET
	Mme Marie-Christine REYNAUD	Mme Marie-Ange ROCHE
	M. Oswald LÉBOUC	M. Jean AZEMA
<i>CHÂTEAUNEUF DU PAPE</i>	M. Jean-Pierre BOISSON	M. Pierre RIGAUD
	M. Paul JEUNE	M. Robert SOUMILLE
	M. Frédéric NICOLET	M. Pierre REVOLTIER
<i>COURTHÉZON</i>	M. Alain ROCHEBONNE	M. Serge MOURGUES
	M. Jean-Pierre FENOUIL	M. Jean-Marie LADET
	Mme Andrée MILHAUD	M. Marcel CROTTE
	Mme Nathalie REYNAUD	M. Daniel HERLIN
<i>JONQUIERES</i>	M. Louis BISCARRAT	M. Gérard CLEMENSON
	M. Jean-Claude AILLOT	Mme Marie-Josèphe DOR
	M. André PEREZ	Mme Odile LAFFANOUR
	Mme Annie CHRETIEN	Mme Claudine MAFFRE
<i>SORGUES</i>	M. Alain MILON	Mme Monique JAMET-LUBIN
	M. Thierry LAGNEAU	Mme Magali MARTINEZ
	M. Stéphane GARCIA	M. Thierry COLOMBIER
	Mme Sylviane FERRARO	M. Georges JUGLARET
	M. Serge SOLER	Mme Emmanuelle ROCA
	M. Pascal DUPUY	Mme Nadia EDDAROUICHE
	M. Jacques GRAU	Mme Nathalie NAUDIN
	M. Gérard GERENT	Mme Gilberte PUTTI
	M. Jean-François LAPORTE	M. Frank AUZET

Les Commissions de travail



Les Titulaires

Les Suppléants

FINANCES. Président : **M. Thierry LAGNEAU**

Bédarrides	M. Joël SERAFINI	M. Philippe HECKEL
Caderousse	M. Oswald LÉBOUC	Mme Christine COURT
Châteauneuf du Pape	M. Jean-Pierre BOISSON	M. Serge GRADASSI
Courthézon	M. Alain ROCHEBONNE	
Jonquières	M. Jean-Claude AILLOT	Mme Valérie DEMOUGIN
Sorgues	M. Stéphane GARCIA	M. Thierry COLOMBIER

ECONOMIE. Président : **M. Alain ROCHEBONNE**

Bédarrides	Mme Magdeleine LEGER	M. Joël SERAFINI
Caderousse	Mme Christine COURT	Mme Valérie MORIO
Châteauneuf du Pape	M. Pierre REVOLTIER	M. Gérard FREGONI
Courthézon	M. Serge MOURGUES	M. Marcel CROTTE
Jonquières	M. Louis BISCARRAT	M. Jean-Claude PELLET
Sorgues	M. Gérard GERENT	M. Thierry COLOMBIER

TOURISME. Président : **M. Paul JEUNE**

Bédarrides	Mme Magdeleine LEGER	M. Joël SERAFINI
Caderousse	Mme Marie-Christine REYNAUD	Mme Valérie MORIO
Châteauneuf du Pape	M. Paul JEUNE	M. Serge GRADASSI
Courthézon	Mme Nathalie REYNAUD	M. Marcel CROTTE
Jonquières	Mme Claudine MAFFRE	Mme Annie CHRETIEN
Sorgues	Mme Mireille VITALE	Mme Monique JAMET-LUBIN

VOIRIE & TRAVAUX. Présidente : **Mme Sylviane FERRARO**

Bédarrides	M. Jean-Pierre GRANGET	M. Joël SERAFINI
Caderousse	M. Serge FIDELE	M. Denis FAUCHET
Châteauneuf du Pape	M. Robert SOUMILLE	Mme Isabelle LAGET
Courthézon	M. Serge MOURGUES	Mme Nathalie REYNAUD
Jonquières	M. Michel ROGNON	M. Thierry VERMEILLE
Sorgues	Mme Sylviane FERRARO	M. Serge SOLER



Les commissions de travail (suite)

Les Titulaires

Les Suppléants

ENVIRONNEMENT.

Président : **M. Jean-Pierre FENOUIL**

Bédarrides	M. Philippe HECKEL	M. Joël SERAFINI
Caderousse	Mme Marie-Ange ROCHE	M. Jean AZEMA
Châteauneuf du Pape	M. Pierre RIGAUD	M. Gérard FREGONI
Courthézon	M. Jean-Marie LADET	Mme Nathalie REYNAUD
Jonquières	M. Michel ROGNON	Mme Annie DEL BASSO
Sorgues	M. Gérard GERENT	Mme Josette SICARD

COMMUNICATION.

Présidente : **Mme Marie-Christine REYNAUD**

Bédarrides	M. Jean-Luc SANCHEZ	M. Joël SERAFINI
Caderousse	Mme Marie-Christine REYNAUD	Mme Christine COURT
Châteauneuf du Pape	Mme Maria IACONIS	Mme Nicole TUDELLA
Courthézon	Mme Andrée MILHAUD	M. Jean-Pierre FENOUIL
Jonquières	Mme Claudine MAFFRE	Mme Karine IMBEAULT
Sorgues	Mme Mireille VITALE	Mme Sylviane FERRARO

EAU, MILIEUX AQUATIQUES, LUTTE VS LES INONDATIONS.

Président : **M. Gérard GERENT**

Bédarrides	M. Joël SERAFINI	M. Philippe HECKEL
Caderousse	M. Serge FIDELE	M. Oswald LBOUC
Châteauneuf du Pape	M. Pierre RIGAUD	Mme Isabelle LAGET
Courthézon	M. Jean-Marie LADET	Mme Nathalie REYNAUD
Jonquières	M. André PEREZ	M. Martial QUESTA
Sorgues	M. Gérard GERENT	Mme Sylviane FERRARO

AMENAGEMENT, HABITAT.

Président : **M. Louis BISCARRAT**

Bédarrides	Mme Sylvette PEZELIER	M. Joël SERAFINI
Caderousse	Mme Marie-Ange ROCHE	M. Denis FAUCHET
Châteauneuf du Pape	Mme Isabelle LAGET	M. Salvator TENZA
Courthézon	M. Jean-Pierre FENOUIL	Mme Nathalie REYNAUD
Jonquières	M. Louis BISCARRAT	M. André PEREZ
Sorgues	M. Jacques GRAU	Mme Monique JAMET LUBIN



Les Titulaires

Les Suppléants

AGRICULTURE. Président : **M. Jean-Pierre BOISSON**

Bédarrides	Mme Magdeleine LEGER	M. Joël SERAFINI
Caderousse	Mme Marie-Ange ROCHE	M. Pierre RICOU
Châteauneuf du Pape	M. Jean-Pierre BOISSON	M. Frédéric NICOLET
Courthézon	Mme Nathalie REYNAUD	M. Jean-Marie LADET
Jonquières	M. Michel ROGNON	M. Michel CHRETIEN
Sorgues	Mme Monique JAMET-LUBIN	M. Georges JUGLARET

SPORTS & FESTIVITES. Président : **M. Serge FIDELE**

Bédarrides	M. Philippe HECKEL	M. Jean-Christophe FAVA
Caderousse	Mme Christine COURT	M. Laurent THIBAUD
Châteauneuf du Pape	M. Gérard MISTRAL	Mme Sylvie LELONG
Courthézon	M. Marcel CROTTE	M. Serge MOURGUES
Jonquières	M. Gérard CLEMENSON	Mme Marie-Hélène MERY
Sorgues	M. Dominique DESFOUR	M. Christian RIOU

APPEL D'OFFRES. Président : **M. Alain MILON**. Représentant : **Mme Sylviane FERRARO**

Corum de 5 personnes, titulaires, puis suppléants

M. Joël SERAFINI	M. Philippe HECKEL
M. Serge FIDELE	Mme Marie-Ange ROCHE
M. Paul JEUNE	M. Jean-Pierre BOISSON
M. Serge MOURGUES	M. Jean-Pierre FENOUIL
M. Jean-Claude AILLOT	M. André PEREZ

D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES. Président : **M. Alain MILON**

Bédarrides	M. Joël SERAFINI M. Jean-Pierre GRANGET	M. Philippe HECKEL M. Nicolas ROMAN
Caderousse	M. Serge FIDELE Mme Oswald LEBOUIC	Mme Marie-Ange ROCHE M. Jean AZEMA
Châteauneuf du Pape	Jean-Pierre BOISSON M. Serge GRADASSI	M. Pierre REVOLTIER M. Frédéric NICOLET
Courthézon	Mme Nathalie REYNAUD M. Jean-Pierre FENOUIL	M. Alain ROCHEBONNE Mme Marie-Thérèse LEMAIRE
Jonquières	M. Louis BISCARRAT M. Jean-Claude AILLOT	M. Gérard CLEMENSON Mme Marie-Joséphine DOR
Sorgues	M. Thierry LAGNEAU M. Alain MILON	M. Thierry COLOMBIER M. Stéphane GARCIA

Les représentants CCPRO aux syndicats intercommunaux

Les Titulaires

Les Suppléants

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON (SMBVA) CHARGÉ DU SCOT

Bédarrides	M. Joël SERAFINI	Mme Sylvette PEZELIER
Caderousse	M. Michel BARONE	M. Serge FIDELE
Châteauneuf du Pape	M. Jean-Pierre BOISSON	Mme Isabelle LAGET
Courthézon	M. Jean-Pierre FENOUIL	M. Serge MOURGUES
Jonquières	M. André PEREZ	M. Michel CHRETIEN
Sorgues	M. Thierry LAGNEAU M. Stéphane GARCIA	Mme Sylviane FERRARO M. Gérard GERENT

AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE AVIGNONNAISE

Bédarrides	M. Joël SERAFINI	
Caderousse		M. Denis FAUCHET
Châteauneuf du Pape	Mme Isabelle LAGET	
Courthézon	M. Jean-Pierre FENOUIL	
Jonquières		M. André PEREZ
Sorgues		M. Gérard GERENT

SYNDICAT MIXTE DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'AVIGNON (SIDOMRA)

Bédarrides	M. Philippe HECKEL M. Joël SERAFINI	Mme Gaëlle CHASTEL M. Jean-Pierre GRANGET
Sorgues	M. Thierry LAGNEAU Mme Véronique SAVAJANO	M. Pascal DUPUY M. Frank AUZET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OUVEZE (SIABO)

Bédarrides	M. Philippe HECKEL M. Joël SERAFINI	M. Jean-Pierre GRANGET M. Thierry FONTANILLE
Courthézon	M. Jean-Marie LADET Mme Nathalie REYNAUD	M. Marcel CROTTE M. Serge MOURGUES
Jonquières	M. Louis BISCARRAT M. André PEREZ	M. Jean-Claude AILLOT M. Michel ROGNON
Sorgues	M. Thierry LAGNEAU M. Gérard GERENT	M. Serge SOLER M. Pascal DUPUY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SORGUES (SIS)

Bédarrides	M. Jean-Pierre GRANGET M. Joël SERAFINI	M. Philippe HECKEL Mme Magdeleine LEGER
Sorgues	M. Serge SOLER M. Jean VANIN	M. Gérard GERENT M. Christian RIOU



Les Titulaires

Les Suppléants

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DE VAUCLUSE

Sorgues	M. Alain MILON M. Serge SOLER	Mme Sylviane FERRARO M. Jean VANIN
---------	----------------------------------	---------------------------------------

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN SUD OUEST DU MONT VENTOUX

Bédarrides	M. Philippe HECKEL M. Joël SERAFINI	M. Jean-Pierre GRANGET M. Thierry FONTANILLE
------------	--	---

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VIA VENAISSIA

Jonquières	M. Louis BISCARRAT M. André PEREZ	Mme Claudine MAFFRE M. Gérard CLEMENSON
------------	--------------------------------------	--

SYNDICAT DE L'AYGUES

Caderousse	Mme Marie-Ange ROCHE M. Jean AZEMA	M. Oswald LEBouc M. Denis FAUCHET
------------	---------------------------------------	--------------------------------------

SYNDICAT MIXTE RHONE VENTOUX (SPANC)

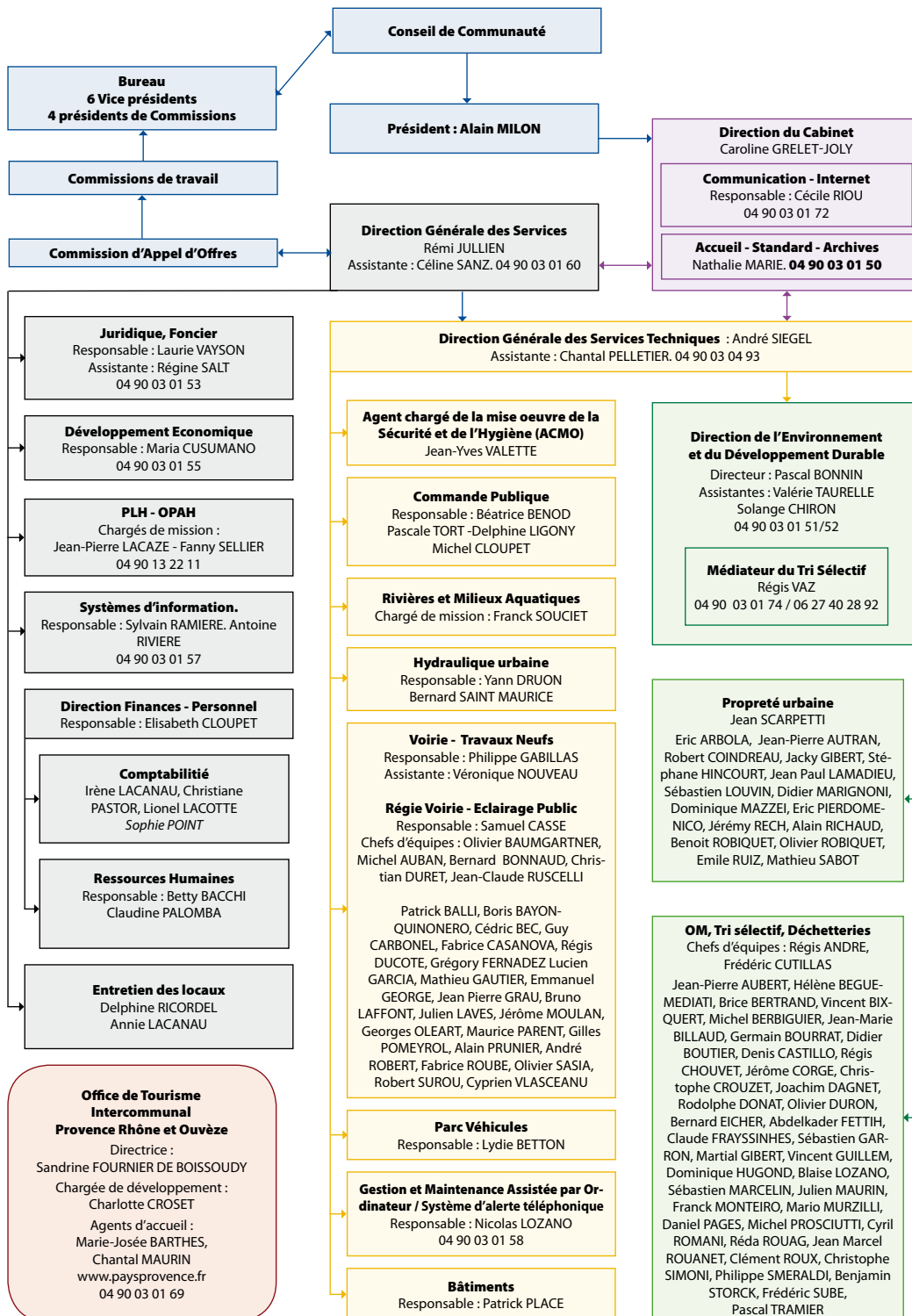
Bédarrides	M. Philippe HECKEL M. Joël SERAFINI	M. Jean-Pierre GRANGET Mme Marie-D. GRANGET-SARRAIL
Caderousse	M. Serge FIDELE M. Denis FAUCHET	M. Michel BARONE M. René RODRIGUEZ
Châteauneuf du Pape	M. Pierre RIGAUD Mme Isabelle LAGET	M. Salvador TENZA M. Robert SOUMILLE
Courthézon	Mme Nathalie REYNAUD M. Jean-Marie LADET	M. Jean-Pierre FENOUIL Mme Marie-Thérèse LEMAIRE
Jonquières	<i>non désignés</i>	<i>non désignés</i>
Sorgues	M. Gérard GERENT Mme Nadia EDDAROUICHE	M. Thierry COLOMBIER M. Pascal DUPUY

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL RHONE OUEZE EN PROVENCE

Bédarrides	Mme Magdeleine LEGER	M. Joël SERAFINI
Caderousse	Mme Marie Christine REYNAUD	Mme Valérie MORIO
Châteauneuf du Pape	M. Paul JEUNE	M. Frédéric NICOLET
Courthézon	M. Alain ROCHEBONNE	Mme Nathalie REYNAUD
Jonquières	Mme Claudine MAFFRE	Mme Annie CHRETIEN
Sorgues	Mme Sylviane FERRARO	Mme Monique JAMET-LUBIN

Chacune des structures suivantes sera représentée par un membre : le Comité Départemental de Tourisme, La Maison des Vins, La Fédération des Syndicats de Producteurs de Châteauneuf du Pape, La Cave Coopérative du Cellier des Princes

ORGANIGRAMME AU 01.02.2011



Infos pratiques



Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

SIÈGE ADMINISTRATIF

3, allée des Romarins - BP 50 082 - 84 370 Bédarrides.

Horaires d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

▶ Accueil	04 90 03 01 50	- fax 04 90 01 31 83
▶ Direction du Cabinet	04 90 03 01 50	
▶ Direction générale des Services	04 90 03 01 60	
▶ Direction générale des Services Techniques	04 90 03 01 93	
▶ Direction de l'Environnement et du Développement durable	04 90 03 01 52	
▶ Service Economique	04 90 03 01 55	
▶ Service Voirie	04 90 13 22 10	
▶ Service Communication	04 90 03 01 72	
▶ Service Comptabilité	04 90 03 01 56	
▶ Service des Ressources Humaines	04 90 03 01 62	
▶ Service Habitat (PLH OPAH)	04 90 13 22 12	- fax 04 90 48 19 21

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1330 route de Bédarrides - 84700 SORGUES

04 90 39 53 61

DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

- ▶ Route de Châteauneuf-du-Pape - 84 860 CADEROUSSE 04 90 51 98 97
Ouvverte les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h, les samedis de 8h à 12h et de 13h à 17h. Fermée les lundis et jeudis.
- ▶ ZAC de Grange Blanche - 84 350 COURTHEZON 04 90 70 31 57
Ouvverte les lundis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30, les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30-17h30, les samedis de 8h à 12h et de 13h à 17h. Fermée les mardis.
- ▶ Petite route de Bédarrides - 84 700 SORGUES 04 90 39 02 71
Ouvverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les samedis de 8h à 17h.

Site Internet intercommunal

Votre portail d'information disponible 24h/24!

Accueil Marchés Publics WebSig Contact Newsletter

Au sud de la CCPRO, la confluence du Rhône et de l'Ouvèze s'ouvre sur les célèbres vignobles de la vallée du Rhône.

CCPRO Conseil de Communauté Compétences Communes

Recherche : OK

Vers Lyon Orange Jonquières Courthézon Caderousse Vers Montpellier Châteauneuf du Pape Sorgues Bédarrides Vers Marseille Avignon

Bienvenue sur le site de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Visite des travaux de modernisation de la déchetterie intercommunale à Sorgues

Le 18 juillet, Alain Milon, Président de la CCPRO, ainsi que les membres du conseil de communauté ont visité les travaux de modernisation de la déchetterie intercommunale, à Sorgues.

Actualités

- > Aménagement urbain : création d'un pont de franchissement du Canal de Vaucluse, Les Islettes, Sorgues
- > Inauguration de la 1ère tranche de travaux de requalification de la Zone Industrielle du Fournalet,
- > Remplacement de batardeaux à Caderousse
- > Composition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale
- > Le calendrier de la Réforme Territoriale
- > Les dernières délibérations adoptées par le Conseil de Communauté
- > Prochain Conseil de Communauté

> ACCÈS RAPIDE

- Agenda
- Informations touristiques
- Publications
- Service d'enlèvement d'encombrants
- Service d'Alerte aux Risques majeurs
- Communiqués de presse

CCPRO Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze • 3 Allée des Romarins - BP 50082 - 84370 BÉDARRIDES

Mentions légales | Conception & réalisation : nous.fr | 2008 © CCPRO | Plan du site



Toute l'info que vous recherchez sur la CCPRO se trouve sur

www.ccpro.fr

